

Office fédérale de l'aviation civile

La magie de la voltige aérienne

.....



Nous vous souhaitons bon vol.

Parce que les avions alternent les chandelles et les piqués, parce que les pilotes s'entraînent souvent aux mêmes endroits les week-ends et par de beaux après-midis, la voltige aérienne génère des nuisances sonores qui peuvent porter sur les nerfs des riverains. Afin que les entraînements à la voltige aérienne se déroulent sans contrainte tout en limitant les nuisances sonores au strict minimum, les pilotes sont invités à respecter les règles suivantes.

Code de conduite de la SAA

- Pendant la semaine, ne pratiquer la voltige aérienne qu'aux heures usuelles de bureau (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00)
- Les dimanches et jours fériés limiter la pratique de la voltige aérienne à certaines heures (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00)
- Renoncer aux évolutions « stationnaires » les dimanches et jours fériés
- Instaurer ou respecter un système de cartes qui régule les endroits et heures auxquels les entraînements « stationnaires » aux figures acrobatiques sont autorisés (aimants sur les cartes à l'instar de la pratique adoptée par l'aérodrome de Birrfled)
- Dans la mesure du possible, pratiquer la voltige aérienne « itinérante »

Extension pour les vols de virtuosité avec passager

- Avant un vol acrobatique avec passager, le pilote doit avoir accompli, au cours des 30 derniers jours, un programme d'acrobatie au moins sur le type d'aéronef concerné, durant lequel toutes les figures prévues ont été exécutées correctement
- Le pilote informe le passager sur le programme d'acrobatie prévu
- Le pilote s'assure que le passager est correctement sanglé
- Il convient dans la mesure du possible de retirer la double-commande du siège du passager

Attention :

- Les vols de virtuosité avec passager en dessous des hauteurs minimales prescrites requièrent une autorisation spéciale de l'OFAC
- Les vols de virtuosité avec passager dans le cadre de manifestations publiques d'aviation sont interdits

